

## B3 : Maîtriser les habitats fonctionnels des oiseaux

FICHE ACTION  
B3-4

PRIORITE  
\*\*\*

COMMUNES CONCERNEES :  
**Riantec, Gâvres, Locmiquélic**

COÛT TOTAL ESTIME

Coût inclus dans les Fiches action A4-1 Gâvres/Kersahu, Riantec/Dreff, Locmiquélic/Pen Mané et A4-2

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Grand Site, Région, CEL, Cap l'Orient, Bretagne vivante

MAITRE D'ŒUVRE

Prestataires de services, associations, chantiers nature...

PARTENAIRES TECHNIQUES

GOB, BV/SEPNB, Ornithologues, ONCFS

PARTENAIRES FINANCIERS

Europe, Etat, Région, Département, Life Gâvres – Quiberon et Phragmite aquatique

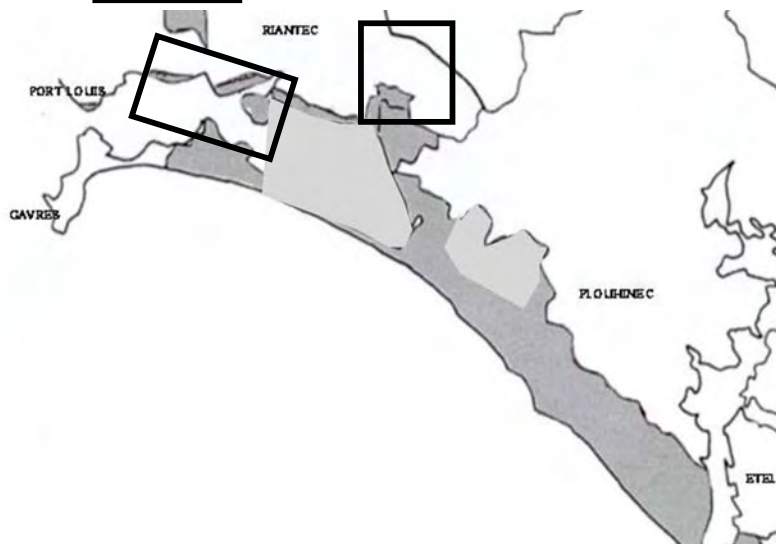
LIFE PHRAGMITE AQUATIQUE

REFERENCES FICHES ZPS/ZSC :  
A4-1 Kersahu, Dreff, Pen Mané,  
A4-2

CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

### Restauration / Gestion des marais périphériques (Dreff, Kersahu, Pen Mané)

◆ PERIMETRE CONCERNE :



◆ ESPECES D'OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL :

Gorgebleue à miroir, phragmite aquatique, phragmite des joncs, locustelle luscinoïde, busard des roseaux, bouscarle de cetti, martin pêcheur, échasse blanche, spatule blanche, chevalier gambette, aigrette garzette...

◆ HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :

**Lagunes côtières\* 1150\***  
Dépressions humides intradunales 2190.

◆ **PROBLEMATIQUE**

Ces zones humides périphériques sont complémentaires et indissociables du milieu maritime : situées à l'interface du milieu terrestre et maritime, elles représentent un compartiment de l'écosystème dans lequel elles jouent un rôle de régulation, filtre et production de matériel vivant en partie exporté vers l'espace maritime.

La restauration et/ou la gestion de ces marais périphériques est donc primordiale pour conserver une diversité avifaunistique en offrant des zones d'alimentation, de repos et de nidification aux espèces d'oiseaux fréquentant la ZPS Rade de Lorient.

◆ **LES GRANDS PRINCIPES**

Il est nécessaire, afin de conserver la diversité avifaunistique de contrôler la végétation, de maintenir/gérer les niveaux d'eau et d'améliorer la qualité des eaux (réduction des flux de nutriments apportés par ruissellement à partir du bassin versant).

La restauration et/ou la gestion de ces marais périphériques est prise en compte dans le grand objectif **A4** de ce document d'objectifs : Réhabiliter les zones humides intradunales et autres zones humides arrières-littorales.

Les actions à mener sont les suivantes :

- Lutte contre la fermeture des milieux et une fréquentation excessive de certaines zones humides (Cf. **fiche action A4-1** Gâvres/Kersahu, **fiche action A4-1** Riantec/Dreff, **fiche action A4-1** Locmiquélic/Pen Mané),
- Amélioration de la qualité des eaux. Gestion des pompages, drainages, de la circulation de l'eau (Cf. **fiche action A4-2**).